

Le projet de tous les mensonges...



Quand un projet date d'il y a plus de vingt ans, il est forcément "à côté de la plaque" ! Le CD45 et le préfet du moment tentent de faire passer le pont de Mardié pour un projet tout neuf et d'utilité publique... Sauf que le préfet de 1998 disait déjà de ce même tracé : « je ne disposais pas d'éléments suffisants de nature à démontrer que le tracé retenu était le meilleur du point de vue de l'intérêt général ». Depuis, objectivement, y en a-t-il eu ?

Projet de 1996 ou projet de 2014 ? Comme il date d'avant la Loi sur la biodiversité, il pourrait se permettre en 2020 de causer une énorme perte nette de biodiversité. En ruinant la coupure verte d'une métropole ! Accepter d'imposer un projet qui ne pourrait plus désormais être accepté, c'est donner une absurde prime à un passé révolu et condamné. Pourtant, déposé en 2014, le projet est bien soumis à la fameuse séquence "ERC" !

Eviter ? Il aurait fallu accepter des alternatives. Réduire ? Il aurait fallu être honnête dans le choix de variantes. Doligé, et hélas Saury à sa suite, n'ont eu qu'une idée : affirmer le pouvoir (volé aux citoyens) d'une institution vouée à la disparition (elle y a échappé de peu). Alternatives ? «Même pas en rêve ! » Variantes ? «La seule bonne est celle que j'ai décidée en 1996, mes bureaux d'études le prouveront, y compris par le mensonge ! »

Quant à compenser... avec une centaine d'espèces protégées qui sont menacées (mais seulement 74 dérogations ont été demandées...) ce serait, même pour des naturalistes motivés, quasiment irréalisable à proximité. Pour un maître d'ouvrage qui n'a pas cessé d'insulter la nature, réduite pour lui aux crapauds et aux petites fleurs, et de maudire la protection de l'environnement... ce serait un cadeau qu'ils ne voudraient même pas nous faire !

Un tracé sur Mardié **imposé depuis 1996**

Quant aux compensations... **c'est bidon !**

LE CD45 CAMPE SUR SES CERTITUDES DÉPASSÉES

- Page 2

- Page 3

- Page 4

A l'heure de la justice : Comment le tracé de la déviation sur Mardié a été imposé depuis 1996

Contrairement aux dénégations figurant dans le *mémoire en défense* de la préfecture, nous situons formellement à la fin de l'été 1996 le **choix réel** par l'exécutif départemental d'imposer **sans études dignes de ce nom**, un "tracé ouest" traversant la Loire à l'emplacement imposé sur Mardié au milieu de la coupure verte de l'Agglo et vers Darvoy. Tracé **confirmé jusqu'à maintenant sans le moindre changement** notable, notamment à travers le dossier soumis à l'Enquête publique unique en 2016.

A l'époque, l'exécutif départemental ayant obtenu de la Région, alors à droite, 50% du financement du projet encore (déjà) totalement inutile, devait faire vite avant l'arrivée prévue de la gauche. Le contournement "à l'est" par Faujuif sur Saint-Denis était annoncé, notamment par des panneaux sur le terrain. L'actuel maire Garnier le combattait activement avec l'APRESSI. Mais, catastrophe, les propriétaires américains du château de Chenailles, le couple Malhoney, forcèrent Doligé à abandonner ce tracé et ce franchissement Est !!!

Celui-ci présenta alors en septembre 1996 via la presse locale un schéma comportant sept variantes : trois pour l'est (1,2,3 du schéma) et quatre pour l'ouest (dont deux "leurres" à l'extrême ouest, 6 et 7 du schéma). La mairesse de Darvoy, C. Girel, affirmait dès août 1996 que " *la variante 7 a été abandonnée dès la réunion du 29 août*". Ce schéma destiné à "enfumer" l'opinion entérinait en réalité l'abandon du passage Est à Faujuif pour le reporter sur Latingy à Mardié. Tout le monde savait et disait que la variante 5 (identique à la variante 4, hormis le schéma de raccordement à la RD921 à Saint-Denis) était le tracé choisi.

Ce qui fut confirmé le 1^{er} octobre 1998 à l'issue d'une session du Conseil Général par deux délibérations B10 et B11. **La délibération B10 décidait évidemment du choix du "tracé" N°5 : celui que nous désignons par "le tracé de 1996 imposé"**. Puis, par la suite, quelques soient les études comparatives, les prétendues "concertations", les études approfondies de "sous variantes" : le résultat fut invariablement et précisément ce passage sur la coupure verte par le domaine de Latingy à Mardié avec le franchissement de 500 mètres jusqu'à l'aval de la sablière Mauger...

Le préfet Barel, dans un courrier éloquent daté du 15 décembre 1988, véritable réquisitoire contre la décision du CG45, émit un refus clair, net et motivé de cette décision : il demanda au signataire « *de bien vouloir modifier l'article 2 de sa délibération afin de lui ôter son caractère décisionnel pour ne lui donner qu'un caractère conditionnel* »... en relevant que « **le tracé retenu par le Conseil Général, non représenté sur les plans de destination générale des sols et explicitement écarté de l'aire de l'agglomération par le rapport de présentation du schéma directeur, étant incompatible avec les dispositions de ce document, applicables sur le territoire de la commune de Mardié, ne pouvait être approuvé en l'état par le Conseil Général** ». C'est toujours vrai, mais hélas un préfet plus faible que tous ses prédécesseurs a cédé aux pressions.

Au motif qu'il « **ne disposait pas d'éléments suffisants de nature à démontrer que le tracé retenu était le meilleur du point de vue de l'intérêt général à l'exclusion de toute autre solution** », le préfet Barel refusait d'accorder au projet la qualification de P.I.G., qui, seule, aurait permis au CG45 d'imposer aux communes le passage de sa déviation dans les zones sensibles protégées du Schéma Directeur. Il demandait explicitement « **que soit analysée également la faisabilité des variantes Est (...)** », lesquelles, comme nous l'avons déjà indiqué, avaient dans les faits été écartées dès l'été 1996.

En demandant tout simplement « **que soit établi un dossier démontrant le caractère d'utilité publique du projet et établissant que les avantages l'emportent sur les inconvénients(...)** », et de « *prouver lorsque ces éléments auront été apportés qu'une réflexion complète a été menée, en présentant clairement les différentes variantes étudiées* », le préfet confirmait aussi implicitement que le choix inscrit dans la délibération l'avait été **en l'absence de toute étude justificative**, et notamment de preuves des avantages d'un passage à l'ouest sur un passage à l'est.

Un recours ayant été déposé contre la délibération B10, le CG45 s'empressa d'y substituer une délibération B33 datée du 10 décembre 1998 visant les mêmes décisions en remplaçant seulement le mot "tracé" refusé par le mot "fuseau"... mais sans apporter aucune des justifications réclamées par le préfet.

Le tracé était décidé depuis 1996. L'idée d'une ou plusieurs **alternatives** n'avait jamais effleuré le maître d'ouvrage. On inventerait bien ultérieurement toutes ces **justifications** demandées par le préfet. Pour cacher la subvention régionale qui diminuait son prix de moitié, on avait expliqué la "nécessité" de ce nouveau pont, doublant un pont de Jargeau presque neuf, par une inflation à venir du trafic conduisant à la paralysie du pont de 1988, des bourgs, de l'économie locale, que sais-je ? Plus tard, la preuve étant faite que cette inflation du trafic était un mensonge, on se prit de pitié pour les nuisances subies par des riverains (moins que par des millions d'urbains en France) par la faute de leurs propres voitures. On exhuma le "sentiment" d'insécurité, la pollution au CO₂ etc. pour justifier plus de voitures et le report sur les voisins de ce plus de nuisances... Et puisque le préfet avait demandé des **variantes**, on lui en servit... à condition que la bonne soit toujours la meilleure !

Eviter ? Non, s'obstiner ! Réduire : non, élargir ! Quant aux compensations... c'est bidon !

« Le destructeur n'évite jamais, réduit à peine, et compense sur le papier. Des espèces qui ont dû s'adapter à un écosystème complexe, tissant des relations uniques avec un environnement non moins unique, ne se déplacent pas artificiellement. Prétendre compenser, c'est méconnaître la dynamique du vivant qui ne se laisse pas dompter. Cependant l'enjeu n'est pas ici de sauver la nature, mais seulement de sauver la face. »

(Stephen Kerckhove - Désobéir aux grands projets inutiles)

Hélas, notre projet de déviation/pont s'inscrit dans cette description du principe ERC... et même va bien au delà ! A l'obstination caractéristique d'un Doligé a succédé la navrante incapacité d'un Saury à tourner la page d'un passé "moderne" révolu dans lequel le mythe de "la route structurante" écrasait la moindre idée de préserver la nature. Loin de penser à en réduire les impacts, en 2009, la Direction des routes a élargi une modeste emprise de 14m annoncée en 1998 jusqu'à une largeur autoroutière de 26 m... Tant qu'à faire, pour le futur grand contournement d'Orléans... **Et parlons en, des compensations !** Nous en donnons ci-dessous un exemple très significatif : la destruction (car couper en deux par une tranchée de 26 m, c'est détruire) d'un boisement exceptionnel de 50 ha « *méritant une attention particulière* » avec des Chênes séculaires et des sous-bois incomparables serait "compensée" par la plantation de baliveaux dans deux petits triangles sordides coincés entre routes et voie de chemin de fer ! Une honte, mais qui se répète pour la destruction programmée de 74 espèces sauvages... dont notre aire de Balbuzards pêcheurs avec sa fameuse BalbuCam. Non, si il réussit son forfait, le président du Conseil départemental ne sauvera jamais la face : il devra rendre des comptes.

« Le grignotage des terres met en danger les écosystèmes. La nature a besoin d'un brassage continu pour évoluer et s'adapter. Une espèce naturelle ne peut durablement survivre si elle est confinée dans un espace clos. Or une ligne à grande vitesse ou une autoroute créent une barrière physique infranchissable*. Et ce ne sont pas les quelques "crapauducs" et autres ponts d'écureuils que le maître d'ouvrage consent à financer qui changeront quoi que ce soit. Tout juste servent-ils à donner bonne conscience et justifier le salaire des ingénieurs de bureaux d'études mandatés pour verdier des projets antiécologiques. »

(Stephen Kerckhove - Désobéir aux grands projets inutiles)

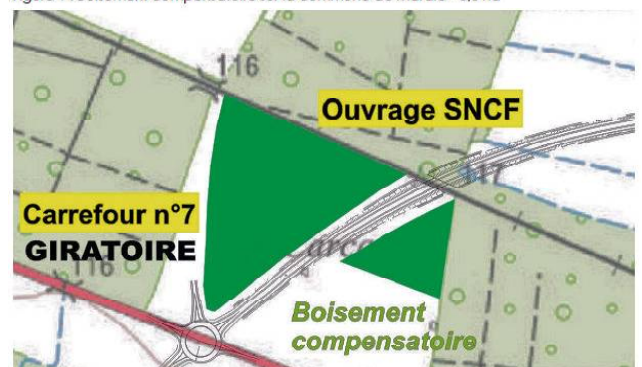
* L'étude d'impact prétend que les espèces pourront traverser la route (sans se faire écrabouiller à tous les coups ;-). Sauf que pour répondre à une réserve de la commission d'enquête, le conseil départemental s'est engagé à mettre des clôtures de part et d'autre de leur délicieuse emprise de 26m. **Cherchez l'erreur !!!**

POUR "COMPENSER" LE PARC DU CHÂTEAU, DEUX VAGUES TERRAINS VAGUES !

(E1 p 190/396) « Au sud-est du hameau de Latingy, sorte de ferme-château avec une chapelle, un boisement sur 250 m de large **mérite une attention particulière**. Situé sur le coteau qui domine la Loire, ce bois dispose d'un sol frais, voire humide au creux du talweg où un ruisseau se fraie un chemin vers le fleuve. Le sous-bois, tapissé de petites pervenches et de jacinthes des bois, diffère de tous ceux de la région. De beaux frênes témoignent des potentialités forestières de la station. Sur le promontoire qui s'avance au-dessus du fleuve, de vieux chênes vigoureux forment une belle lisière. Un rucher (5, en fait, 200 ruches) est installé au milieu du bois ».

L'ouverture d'une tranchée de plus de 26 m en son milieu condamnerait à mort le massif que ces boisements classés exceptionnels forment en continuité de ceux de Saint Aignan. Dans la partie sud, un gigantesque bassin-tampon rectangulaire gommerait la moitié de l'allée centrale (« Allée de la Croix ») d'un parc décrit comme exceptionnel dans l'E1 elle-même.

Figure 1 : Boisement compensatoire sur la commune de Mardié - 5,3 ha



La "compensation" annoncée de la destruction de ces bois magnifiques serait faite par des "plantations de bois nouveaux". Sauf que le choix des parcelles de replantation prouve le mépris des aménageurs envers la vie des citoyens et envers la vie de la nature : il s'agit de deux triangles de **délaissés** incultivables situés de part et d'autre des 26 m de la déviation, entre carrefour circulaire, chemin de la carrière et voie ferrée bientôt remise en service "passagers". Un **espace sordide** qui n'attirera jamais un seul promeneur ou même chasseur, et sans nul doute trop "dérangé" pour générer même à long terme les habitats indispensables à tout retour d'un minimum de biodiversité. Bref, **pas une compensation : une pure arnaque...** mais peu coûteuse pour Saury !

Un mois après les éclosions, les trois "poussins" de Sylva et de Reda sont métamorphosés : ce sont maintenant des jeunes qui se déplacent debout sur leurs pattes, et qui n'aiment rien tant que d'aller se mettre "au balcon" pour tenter de découvrir ce "monde d'en bas" totalement invisible depuis le fond du nid !

A chaque année sa peine : comme on le présentait, après l'année de l'excès d'eau, voici l'année de l'excès de soleil, de chaleur et de sécheresse. Et le mois de la canicule.



Des températures de 35° à l'ombre qui, très heureusement, se sont imposées alors que les petits avaient déjà acquis une certaine maturité, et par conséquent une sérieuse capacité de résistance... dont ne disposaient pas encore ceux de leurs prédécesseurs sous l'incroyable déluge de 2016.

De l'avis de tous, Sylva se comporte d'une façon admirable : elle veille tout au long des heures chaudes à protéger sa progéniture des rayons directs du soleil en tenant ses ailes largement écartées.

COMMUNIQUÉ

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET CAMPE SUR SES CERTITUDES DÉPASSÉES

*Le Conseil départemental du Loiret entame ce jeudi une session plénière placée sous le signe de la canicule. Le contraste est considérable avec la session de juin 2016 qui fit face aux inondations exceptionnelles frappant le Loiret. Dans les deux cas, cependant, **il est indéniable que le climat de la planète nous joue des tours et que cela s'avère souvent dramatique.***

*Et pourtant, l'assemblée départementale n'y verra certainement aucune raison de remettre en cause ses priorités datant du siècle dernier. L'élément phare du projet de mandat reste plus que jamais le projet de déviation routière à Jargeau, lequel, avec près de 100 millions investis et 100 hectares de terres bétonnées, serait avant tout un gros coup de pouce donné à la pollution sous toutes ses formes. **Au lieu d'amorcer localement une transition écologique désormais pilotée par le ministre Nicolas Hulot, le Loiret persiste à développer une économie basée sur les émissions de gaz à effet de serre et la destruction de l'environnement.***



*L'actualité politique démontre une **grave crise de la démocratie représentative**. Alors que nos concitoyens attendent aussi, à l'échelle locale, **une plus grande cohérence des décisions pour préparer l'avenir**, la prise de conscience des enjeux environnementaux ne pénètre toujours pas l'hémicycle départemental. C'est regrettable.*

D'autres sujets, fort heureusement, sont abordés avec plus d'ouverture. Le schéma de cohésion sociale qui doit être adopté va enfin combler un vide consternant depuis plusieurs années. Il propose de se recentrer sur le projet de vie de la personne et d'adopter une démarche de prévention. C'est une évolution majeure qui apparaît dans un renouveau du dialogue avec les partenaires de l'économie sociale et solidaire. Cependant, comme le dit l'une des principales associations partie prenante : « si la contrainte budgétaire ne peut être ignorée, elle ne doit pas non plus conditionner les réflexions et les principes ». Ainsi, le manque de place dans des établissements adaptés, pour les personnes handicapées notamment, continue de créer d'énormes difficultés pour les Loirétains concernés. Les enfants mineurs et jeunes majeurs non accompagnés ne sont pas traités avec toute la dignité et l'efficacité que réclame leur situation. On nous répond que cela est coûteux. Mais les larges excédents budgétaires dégagés en 2016 et ceux programmés pour 2017 ne trouveraient-ils pas un meilleur usage dans l'action sociale ou éducative en faveur des Loirétains plutôt que d'aller soutenir une politique d'investissement à contresens du développement durable ?

Thierry Soler, conseiller départemental écologiste du Loiret - Tél : 06 82 95 09 01

thierry.soler.loiret@orange.fr

